

AVIS PUBLIC

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

APPEL D'OFFRES #3066-23

AGRANDISSEMENT HÔTEL DE VILLE

La Municipalité de Sainte-Barbe demande des soumissions pour:

La Municipalité de Sainte-Barbe demande des soumissions pour l'agrandissement de l'hôtel de ville située au 470 Chemin de l'Église à Sainte-Barbe.

À compter du mardi 8 octobre 2024 toute personne ou toute société pourra se procurer les documents d'appel d'offres, plans et devis et autres documents pertinents au projet, sur SÉAO, www.seao.ca, pour un montant forfaitaire.

Seules les personnes, sociétés et compagnies ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs en construction et qui auront obtenu le document d'appel d'offres sont admises à soumissionner.

Les soumissions cachetées et portant la mention en référence devront être rendues à l'attention de Mme Chantal Girouard à l'Hôtel de Ville de la Municipalité de Sainte-Barbe, situé au 470 Chemin de l'Église, à Sainte-Barbe, (Québec) J0S 1P0 au plus tard le mardi 5 novembre 2024 à 14h00 heure locale. Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement, ce jour même, à l'adresse mentionnée ci-haut, à 14h00.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission pour un montant de 10% ou plus du total de la soumission valide pour une période de 120 jours. Ce cautionnement doit être accompagné d'une promesse de fourniture, après signature du contrat, d'un cautionnement de bonne exécution (50% du montant du contrat) et d'un cautionnement pour gages, matériaux et services (50% du montant du contrat).

Le présent appel d'offres ne constitue pas une offre à contracter. L'octroi du contrat, si tel est le cas sera conditionnel à l'adoption du règlement d'emprunt de la municipalité et à l'obtention de toutes les approbations du ministre des Affaires Municipales et de l'occupation du territoire.

La Municipalité de Sainte-Barbe ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues sans encourir aucune obligation ni aucun frais envers le ou les soumissionnaire(s).

SAINTE-BARBE, ce 8 octobre 2024

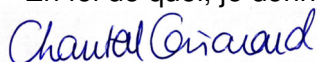


Chantal Girouard
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 8 octobre 2024 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 8e jour d'octobre 2024.



Chantal Girouard,
Directrice générale et greffière-trésorière